



Charlotte Andrieu
Marie Gascard
Guy Eric Jacquet
Esméralda Panadero
Alexia Seguin
Co secrétaires du SNUipp FSU 31

Toulouse, le 28 avril 2021

A Monsieur Sieye
Directeur Académique des Services de
l'Education de la Haute Garonne

Objet : Mise en place des nouvelles mesures sanitaires dans les écoles et fermetures des classes

Monsieur le Directeur Académique,

Depuis le 26 avril, de nouvelles mesures sanitaires s'appliquent afin que les écoles ne soient pas des vecteurs d'une nouvelle accélération de l'épidémie. Cette évolution des règles sanitaires (règle un cas = une fermeture, mise en place stricte de la règle du non-brassage) sont sensées permettre une reprise des activités scolaires tout en assurant la protection des élèves, des personnels et au-delà de la population.

Dès le début de la crise sanitaire, nous avons demandé la mise en place de mesures qui garantissent le fonctionnement de l'école en toute sécurité et le maintien de leur ouverture sur le long terme. La fermeture des classes dans lesquelles un cas Covid est avéré, le non brassage des élèves nous semblent participer de ces mesures essentielles, comme le port du masque, le maintien des distances, l'utilisation de gel hydro alcoolique...Cependant, nous considérons que ces mesures restent insuffisantes pour assurer la sécurité de toutes et tous. Elles doivent s'accompagner d'une augmentation des moyens pour assurer les remplacements, d'une campagne de vaccination pour l'ensemble des personnels volontaires, de la fourniture de masques chirurgicaux aux élèves et aux personnels, une amélioration de la politique de tests salivaires.

Le manque d'enseignant.es est flagrant. Le recrutement sur liste complémentaire n'est plus possible, les épreuves du concours 2021 ayant commencé. Le ministère a décidé d'autoriser l'appel à des contractuel.le.s pour pallier ces manques. Mais les DSDEN sont en difficulté, le « vivier » est épuisé car elles y ont déjà fait appel pour des besoins exponentiels de remplacement et les contrats précaires proposés ne sont pas attractifs. Ce manque d'investissement dans l'école conduit aujourd'hui à entériner la déscolarisation de fait d'élèves. C'est une remise en cause de la continuité du service public d'Education qui n'est pas acceptable.

La situation ne peut pas être réglée d'un coup de baguette magique ! C'est un vrai plan de programmation de recrutements statutaires qui doit être décidé.

Le SNUipp-FSU continue de revendiquer un vrai plan d'urgence pour l'école avec des créations de postes d'enseignant.es, de Psy-EN, de personnels administratifs, santé et sociaux, vie scolaire dans les écoles et les établissements pour la rentrée de septembre, pour annuler les fermetures de classes et de postes, répondre aux inégalités qui se creusent, et pouvoir anticiper une possible poursuite de la crise sanitaire.

Dans votre courrier aux écoles le 26 avril, vous transmettez aux personnels les évolutions de la FAQ sur la question des fermetures de classes ainsi que des éléments de langage à destination des parents. La fermeture d'une classe dès le premier cas de Covid avéré, et le non accueil des élèves en cas de non remplacement vont avoir des incidences sur le nombre de remplaçant.es nécessaire au bon fonctionnement des écoles et éviter la rupture de l'obligation de scolarité. L'état du remplacement début avril rendait déjà la situation intenable, le nombre de classes fermées sur la période, oscillant entre 80 et 100 par semaine. Le recrutement de 14 contractuel.le.s supplémentaires est bien loin de répondre aux besoins. Cette situation est le résultat d'un manque structurel de moyens dans le département que nous dénonçons depuis des années et que la crise sanitaire met en exergue. Une nouvelle fois, sans les moyens nécessaires, la mise en place de ces mesures va reposer sur les équipes enseignantes et les directeurs.trices qui devront s'adapter en urgence.

Dans le modèle de courrier aux parents proposé, il est écrit que c'est le directeur ou la directrice qui prend la décision de fermer la classe, après validation de l'IEN.

Cette formulation délègue la responsabilité de la fermeture sur les équipes. Cela peut mettre nos collègues directrices.teurs en difficulté face à des parents qui se verraient signifier le non accueil de leur enfant pendant une période non définie ; la situation du remplacement pouvant évoluer au jour le jour tout en alourdissant une nouvelle fois leur charge de travail. Ce n'est pas acceptable. Nous demandons à ce que le modèle de courrier informant de la fermeture d'une classe soit un courrier officiel émanant de l'IEN de circonscription avec les coordonnées de la circonscription.

De plus , ces nouvelles mesures soulèvent ainsi plusieurs questions :

Quand un.e enseignant.e absent.e ne peut pas être remplacé.e :

- Que faire des élèves qui arrivent le matin seuls à l'école ?
- Que faire des élèves qui ont été accueilli.es dans le cadre périscolaire ou qui arrivent par transport scolaire ?
- Que répondre à des parents qui insistent pour que leur enfant soit accueilli ?
- Comment la continuité pédagogique sera-t-elle assurée pour les élèves dans le cas d'un.e enseignant.e non remplacé.e ?
- Est-il prévu un accueil des enfants des personnels prioritaires ?
- Que faire des élèves quand il y a une équipe éducative ou de suivi sur le temps scolaire ?
- Les inclusions dans les classes sont-elles maintenues pour les élèves d'ULIS et d'UPE2A, y compris quand elles concernent plusieurs classes ?

Ce n'est pas aux équipes d'assumer la responsabilité des conséquences des nouvelles modalités du protocole et des conséquences liées au manque de moyens. Nous vous demandons de communiquer à l'ensemble de la communauté éducative en ce sens.

Et nous vous demandons aussi :

- de mettre tout en œuvre pour accompagner les équipes dans les situations qui peuvent découler de la mise en place de ces nouvelles mesures,
- de répondre à toutes les questions qui se posent lors de la fermeture d'une classe,
- de « décharger » les directrices et directeurs des prises de décisions qui doivent être assumées par l'Institution via les IEN.
- de cadrer les informations aux parents si fermeture de classe par une communication institutionnelle de l'IEN.

Dans l'attente de vos réponses aux questions ci-dessus, veuillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre engagement sincère en faveur du service public d'éducation.

Le co-secrétariat du SNUipp-FSU31

Charlotte Andrieu
co secrétaire
départementale



Alexia Seguin
co secrétaire
départementale



Guy Eric Jacquet
co secrétaire
départemental



Esméralda
Panadéro co secrétaire
départementale



Marie Gascard
co secrétaire départementale

